

Le français garde sa place dans la finance québécoise

Agence QMI

Publié le: lundi 05 août 2013, 17H09 | Mise à jour: lundi 05 août 2013, 17H30

L'AMF estime que près de 54 % des entreprises qui souhaitent faire un appel d'offres public évitent le Québec en raison des exigences linguistiques qui leur sont imposées.

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) accueille favorablement la décision de Québec de ne pas modifier l'article de loi qui oblige les entreprises à rédiger leur prospectus en français.

«La langue française est la seule langue officielle du Québec. Il va de soi que toute la documentation que doivent produire les sociétés publiques (cotées à la Bourse) devrait être disponible en langue française », juge le MÉDAC.

Il y a deux ans, l'Autorité des marchés financiers (AMF) estimait que près de 54 % des entreprises qui souhaitent faire un appel d'offres public évitent le Québec en raison des exigences linguistiques qui leur sont imposées.

Pour justifier leur décision de ne pas recueillir des fonds auprès des investisseurs québécois, les entreprises évoquent la question des coûts reliés à la traduction des textes.

Il s'agissait d'un sujet politiquement très sensible, qui pouvait causer un préjudice pour les investisseurs francophones s'il y avait une réduction de la portion française des prospectus.

«Si, au fil des ans, nous avons réussi à obtenir que la valeur nutritive des céréales vendues au Canada soit écrite en français sur les boîtes, comment pourrait-on en venir à permettre au monde financier de se soustraire à l'obligation stricte d'informer les investisseurs, de manière adéquate et exhaustive, dans la langue officielle de l'État?» note Daniel Thouin, président du MÉDAC.

L'organisme ajoute qu'il ne faut pas laisser se créer deux catégories d'investisseurs au Québec, soit ceux qui ont davantage d'information parce qu'ils sont de langue anglaise et ceux à qui il manque d'information parce qu'ils sont de langue française.